

# Fiche signalétique EDUCATEUR SAE

<b>Prérequis d'entrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de réussite des cours généraux Adeps du niveau Educateur</li> <li>• Être détenteur du brevet Initiateur SAE en ordre de recyclage</li> <li>• Introduire un palmarès sportif d'escalade avec min 10 voies en SNE en tête, de niveau 6b minimum</li> <li>• Être affilié au CAB (obligatoirement membre complet) exception voir paragraphe 3.5.</li> <li>• Avoir réglé les frais de tests probatoires</li> </ul>	
<b>Durée de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier des Cours généraux sur : <a href="http://www.adeps.be">www.adeps.be</a>.</li> <li>• Les cours spécifiques en eux-mêmes s'étalent généralement de novembre X à juillet X+1 (durée de 166 h en présentiel). L'évaluation, le stage et la délibération s'étalent de janvier X+1 à octobre X+1.</li> </ul>	
<b>Coût de la formation</b>	Minerval (inclus évaluation)	• Voir tarif <a href="http://www.clubalpin.be">www.clubalpin.be</a> . Pour l'année 2020 approx 950 €
	Frais annexes	• PAF des probatoires : voir <a href="http://www.clubalpin.be">www.clubalpin.be</a> . Pour 2020 : 950 €
<b>Matériel pers</b>	Font partie du matériel technique personnel, les « EPI conformes » : <ul style="list-style-type: none"> <li>Baudrier : 1</li> <li>Paire de chaussons escalade : 1</li> <li>Casque : 1</li> <li>Dégaines : 12 min</li> <li>Cordelettes 7 mm nylon (ou équivalent) : 4</li> <li>Longe personnelle avec mousqueton de sécurité éventuellement de longueur réglable : 1</li> <li>Sangles (anneaux 60 et 120) : 2 de chaque</li> <li>Système d'assurage type seau/panier (fonction autobloquante pour assurer un second) : 1</li> <li>Grigri (ou équivalent - système à freinage assisté) facultatif, mais conseillé : 1</li> <li>Mousquetons de sécurité : 7</li> <li>Maillon rapide (large ouverture et diamètre 7mm) : 2</li> <li>Corde à simple 70 ou 80 m : 1</li> </ul>	
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout pratiquant à l'escalade à partir de 6 ans, à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le club ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade).</li> <li>• Typiquement ce pratiquant régulier désire perfectionner son niveau en escalade sportive (SAE et 1<sup>ère</sup> longueur en SNE)</li> <li>• Pour pouvoir encadrer des enfants de moins de 6 ans, le moniteur sportif doit en outre être diplômé en Education Physique ou en Psychomotricité.</li> <li>• Pour pouvoir encadrer des personnes handicapées, le moniteur sportif doit en outre disposer d'une qualification spécifique en rapport avec le type et le niveau de handicap.</li> </ul>	
<b>Cadre d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En SNE, son champ d'action se limite à la première longueur des voies équipées et permettant la descente en moulinette</li> </ul>	
<b>Droits et prérogatives</b>	<p><b>Le Moniteur Sportif Educateur SAE est compétent de façon autonome pour enseigner les techniques de perfectionnement de l'escalade sportive (SAE et 1<sup>ère</sup> L en SNE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La finalité de son enseignement est de faire acquérir les techniques permettant d'élever son niveau de difficulté en respectant les contraintes sécuritaires</li> <li>• Il maîtrise les connaissances et techniques indispensables nécessaires à l'animation de groupes de personnes</li> <li>• En toutes circonstances, le moniteur éducateur SAE est responsable de la sécurité des personnes qu'il encadre.</li> <li>• Le moniteur sportif éducateur SAE est responsable du respect des lois et règlements en matière d'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).</li> <li>• Le moniteur sportif éducateur SAE est tenu de respecter la législation locale en vigueur concernant les normes d'encadrement, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.</li> </ul>	
<b>Supervision moniteurs</b>	Le moniteur sportif éducateur SAE peut se faire assister par des MS Animateurs et/ou Initiateur (SAE ou SNE selon le terrain d'activité)	
<b>Ratio encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ratio nombre d'élèves/éducateur (ainsi que le nombre par animateur/initiateur) est laissé à l'appréciation de l'organisateur de l'activité et du ou des MS éducateur(s) en fonction de divers paramètres dont le niveau des élèves, le type, l'objectif et la localisation de l'activité, le style de voies (1 ou plusieurs longueurs), la présence et le nombre d'initiateurs et d'animateurs, etc.</li> </ul>	
<b>Compétences techniques</b>	En plus des compétences techniques de l'initiateur SAE, un MS éducateur SAE doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• être capable de progresser en tête dans des voies et blocs de 6b, aussi bien en SAE qu'en SNE (1L);</li> <li>• être capable d'élaborer des progressions d'apprentissage.</li> </ul>	
<b>Probatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le test probatoire consiste à la réussite en tête et à vue de 2 voies de 6b sur les 3 imposées en SAE.</li> <li>• La durée de validité de la réussite du test probatoire est de 3 ans.</li> </ul>	

<b>Evaluation</b>	Durée 7 h, évaluation théorique et pratique
<b>Stages encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation positive aux stages comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 h d'encadrement en CATAGSAE</li> <li>○ 24 h d'encadrement en SAE/SNE (1<sup>ère</sup> longueur)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Délibération (fin de cursus)</b>	<p>Délibération avec l'ensemble des résultats du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Evaluation pratique en cours de formation pour les modules concernés</li> <li>○ Tests théoriques finaux</li> <li>○ Tests pratiques finaux</li> <li>○ Evaluations des stages signées par le maître de stage et le candidat</li> </ul>
<b>Formation continue/ recyclages</b>	<p>Afin de garantir le maintien des compétences, les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant à une session de recyclage tous les 5 ans afin de réactualiser et d'uniformiser leur savoir et savoir-faire en regard des évolutions du métier.</p> <p>Les compétences sécuritaires sont évaluées et sanctionnées d'une suspension du droit d'exercer toute forme d'encadrement à l'escalade en cas d'échec ou de non recyclage.</p> <p>Un moniteur non recyclé se voit suspendre son droit d'exercer. Il récupérera ce droit dès qu'il aura suivi et réussi le recyclage.</p>